

Docteur Philippe LAMBERT

Médecin Généraliste

Professeur des Universités de Médecine Générale
Université Montpellier 1
U.F.R. Médecine

Coordonnateur Régional et Interrégional du D.E.S. de M.G.



27 mars 2013

A : Madame A. Gaben, Directrice Adjointe, Gestion du Risque Opérationnel
CPAM de l'Hérault,

Objet : votre courrier du 18 mars dernier

Madame,

Vous avez été récemment informée, probablement sur plainte ou dénonciation d'un pharmacien, de, je vous cite, mon « refus de principe d'apposer la mention non substituable de manière manuscrite sur mes prescriptions ».

Je vous remercie vivement de tous les détails que vous avez l'obligeance de me rappeler. Beau travail de synthèse auquel j'ai été particulièrement sensible...

Mais, votre argumentation, aussi légaliste et normative que possible, n'aborde que le point de vue de l'Assurance Maladie et celui des pharmaciens. En effet, pour reprendre vos propres termes, moi aussi vous me mettez personnellement en grandes difficultés dans mes relations avec mes patients. Je n'en peux plus de passer mon temps à expliquer, argumenter et justifier les prescriptions en D.C.I. à mes patients victimes de l'information totalement ratée de l'Assurance maladie. Je n'en peux plus de passer mon temps à expliquer, argumenter et justifier les génériques que mes patients ne veulent pas à cause de toutes les approximations des Caisses et de la désinformation qu'elles sont incapables de combattre.

Là dessus, une réglementation d'une stupidité phénoménale nous oblige à revenir 30 ans en arrière, faisant fi de l'informatique avec tous les avantages qu'elle représente. Ecrire la mention manuscrite (!) devant (!) le nom de la spécialité : « non substituable ». Elle nous oblige à faire deux ordonnances : l'une informatisée pour tous les médicaments DCI et génériques, l'autre à la main pour pouvoir apposer la magnifique mention. Bravo pour les côtés pratiques, écologiques, économiques en temps et en qualité des soins. Kafka n'eut pas fait mieux.

En dehors du fait qu'être pris pour le dernier des imbéciles est parfois assez désagréable, d'avoir à subir une réglementation dont le but non avoué est de permettre aux pharmaciens de toucher quelques émoluments supplémentaires grâce à nous, de tenter de faire croire que les économies sont là, alors que la gabegie des hôpitaux n'est plus à démontrer, mais parfaitement protégée, un
Cabinet : 10 rue Gabriel PÉRI, 34200 SETE Tel : 04 67 46 61 00 Fax : 04 67 46 61 04 Port : 06 07 09 64 95
Courriel : philippe.lambert-dubois@wanadoo.fr

Site du Département de Médecine Générale : <http://dmg-montpellier-nimes.etud.univ-montp1.fr/>

N° RPPS : 10003212874 N° AM : 341720928



mot me reste en travers de la gorge et m'a mis très en colère : c'est la menace directe que vous faites à mon égard si je ne fais pas une « modification comportementale ».

Madame, ces propos me sont insupportables. Il existe deux méthodes de changement de comportement : la « culpédothérapie », ou changement par la contrainte et la menace d'une part, et l'intelligence d'autre part. J'aurai franchement préféré que nous puissions avoir des échanges basés sur l'intelligence, la concertation, la discussion. Mais là, d'emblée, vous m'êtes totalement antipathique. Pourquoi ne pas procéder vous même à une modification comportementale ?

Permettez moi quelques remarques sur cette mention non substituable :

- il s'agit ni plus ni moins d'une tracasserie (le mot est faible) supplémentaire envers les médecins généralistes, principaux prescripteurs de médicaments,
- celle ci fait suite à de trop nombreuses tracasseries (le mot est faible) dont l'Assurance maladie a le secret, dans un monde normatif qui in fine va nuire gravement à la qualité des soins,
- elle procède un peu plus à la destruction progressive de la médecine générale, probable but recherché par certains fossoyeurs à l'œuvre depuis longtemps,
- elle n'est qu'un élément supplémentaire qui éloigne les étudiants de ce métier, car ils nous voient fonctionner au quotidien, et s'inquiètent de plus en plus de ce qu'on leur fera subir,
- elle fait fi de la relation médecin traitant / patients en imposant débats et explications allant à l'encontre d'une démarche qualité.

Enfin, pour vous démontrer ma compréhension et afin de parfaitement renseigner mes patients, je ne manquerai pas de leur faire part de vos propos (le rappel à la Loi est toujours utile) ainsi que de vos menaces. Ils seront affichés dans ma salle d'attente.

Vous remerciant de l'attention portée à ce courrier,

Salutations,

(PS: pour un petit supplément d'âme qui vous fera peut être passer de la technique du changement par contrainte à celle qui s'adresse à l'intelligence, je vous invite à lire ceci: <http://www.jaddo.fr/2013/01/15/moi-je-les-supporte-pas-les-medicaments-genetiques/>. C'est frais, c'est de la vraie vie avec des vraies gens, et si vous y êtes sensible, vous comprendrez ma réaction)